

Organisme de formation : ARCHE TALENTS

SIRET : 39179046600083

**Référence et Intitulé : ATC19-1 - Stage d'intégration Gestionnaire Copropriété -
Module 2**

Durée : 21h00

Type : Présentiel

Public :

Gestionnaires de copropriété.

Objectifs pédagogiques :

- Analyser les enjeux des assurances en syndic, leurs spécificités et appliquer les principes de la gestion des sinistres.
- Appréhender les autres modes de gestion des bâtiments collectifs.
- Optimiser son rôle dans l'engagement et le suivi des travaux et l'entretien des immeubles.
- S'approprier les règles essentielles de la comptabilité de la Copropriété (documents comptables, impayés, mutations).

La formation vous conduira sur le terrain à coordonner efficacement vos connaissances techniques et comptables pour optimiser la gestion de vos copropriétés.

Pré-requis :

Avoir suivi le Stage d'intégration Gestionnaire Copropriété - module 1

Programme :

JOUR 1 / FOCUS ASSURANCES

1.CONNAITRE CITYA ASSURANCES

2.POSER LES FONDATIONS

- Complémentarité des activités Assurance et Immobilier
- Assurances obligatoires et assurances incontournables pour les agences et les clients.

3. DECOUVRIR ET APPREHENDER LES OFFRES CITYA ASSURANCES

- Comprendre
- Connaitre le contrat
- Distribuer
- Souscrire et Gérer grâce à l'outil POLLUX
- Vendre
- Convaincre les équipes



Document établi via la
Plateforme Meelk

plateformemeelk.com

ARCHE TALENTS

9 Rue du Docteur Herpin
37000 Tours

Tél. : 02 47 70 14 85

SASU Capital 20000 € € - APE : 8559A

Numéro de déclaration d'activité : 24370311137

Auprès de la Préfecture de la Région Centre

N° SIRET : 39179046600083

N° TVA Intra. : FR03391790466

4. FOCUS SUR LA GESTION DES SINISTRES

- Déclarer un sinistre efficacement
- Organiser une recherche de fuite
- Gérer un dégât des eaux
- Piloter ses sinistres
- Réagir aux événements climatiques
- Maîtriser son expertise
- Décrypter son contrat

Un focus particulier sera également fait sur la gestion des sinistres Dommages Ouvrage.

JOUR 2 & 3 :

1. Les contrats d'assurances en copropriété

- Le contrat multirisques immeuble
- L'assurance Dommages-ouvrage
- La garantie contre les impayés de charges
- Les règles de base pour la gestion des sinistres

2. Présentation générale des structures de gestion alternatives

- L'association Syndicale Libre et l'Association Foncière Urbaine Libre
- Les Unions de Syndicat
- Les syndicats principaux et secondaires
- Règles particulières de gestion des petites copropriétés

3. La gestion technique d'une Copropriété

- Les contrats obligatoires et les contrats d'entretien en Copropriété
- Les diagnostics techniques réglementaires
- Les travaux en copropriété : rôle du syndic, obligation de vigilance, le plan pluriannuel de travaux et les modalités de financement des travaux
- Les gardiens et employés d'immeuble

4. Le fonctionnement comptable de la Copropriété

- Les catégories de charges et les différents types d'appels de fonds
- Les documents comptables à joindre à la convocation
- Le recouvrement des créances : précontentieux et procédures judiciaires
- Les mutations : l'état daté, l'avis de mutation et la procédure d'opposition

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement :

Pédagogie interactive. Elle alternera apports du formateur, échanges d'expériences, mises en pratique et réponses aux questions.

Les sessions se déroulent dans des salles équipées pour la formation professionnelle. Les stagiaires reçoivent une confirmation du maintien de la session précisant l'adresse exacte de la session, les horaires et les



Document établi via la
Plateforme Meelk

plateformemeelk.com

ARCHE TALENTS
9 Rue du Docteur Herpin
37000 Tours

Tél. : 02 47 70 14 85

SASU Capital 20000 € € - APE : 8559A
Numéro de déclaration d'activité : 24370311137
Auprès de la Préfecture de la Région Centre
N° SIRET : 39179046600083
N° TVA Intra. : FR03391790466

modalités d'accueil PSH.

L'équipe formation d'Arche Talents reste disponible pour tout renseignement complémentaire, par mail à formation@arche-talents.com, par téléphone au 02 47 70 14 84, ou via le formulaire de contact de la plateforme formation.

Moyens d'évaluation :

A l'issue de la formation, un questionnaire de validation des acquis (avec un taux de 80% de bonnes réponses minimum à obtenir) et une évaluation de la formation sont à réaliser par chaque participant (via l'espace utilisateur de chaque apprenant).

Matériel nécessaire :

Papier et crayon.

Accessibilité PSH :

Nos formations en présentiel sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Avant votre inscription ou votre venue, merci de contacter notre référente handicap, Mélody GENET, au 02 47 70 16 12 ou via l'adresse mail formation@arche-talents.com, afin d'étudier ensemble les aménagements adaptés à votre situation et de faciliter votre accueil dans les meilleures conditions.



Document établi via la
Plateforme Meelk

plateformemeelk.com

ARCHE TALENTS

9 Rue du Docteur Herpin
37000 Tours

Tél. : 02 47 70 14 85

SASU Capital 20000 € € - APE : 8559A
Numéro de déclaration d'activité : 24370311137
Auprès de la Préfecture de la Région Centre
N° SIRET : 39179046600083
N° TVA Intra. : FR03391790466